LE COLONISE, UNE CREATION DU COLONISATEUR ?

par

Jean FREMIGACCI

Sous un intitulé un peu trop général, nous voudrions, à l'occasion de cette communication, aborder le problème suivant : comment la domination coloniale, face à la question clé de l'organisation du travail indigène, se condamne à un perpétuel échec par la représentation du colonisé qu'elle se fait au départ, et les structures mentales que, de part et d'autre, elle engendre. Dans cette perspective, il est nécessaire de prendre quelques précautions. Précisons donc d'abord que nous ne cherchons nullement à ouvrir une fausse querelle et proposer une nouvelle «détermination en dernière instance» qui serait cette fois idéologique. Les structures mentales ne nous retiendront ici qu'en tant que données immédiates introduisant d'authentiques aberrations dans les comportements économiques, dont la rationalité cesse d'être, à l'occasion, celle du libéralisme. Ensuite, soulignons que nous entendons éviter l'écueil du psychologisme, l'évasion dans le relatif abstrait et les considérations intemporelles. Autant que possible, notre démarche se veut chronologique. Nous partirons ainsi des présupposés idéologiques, composante essentielle, et en même temps source d'échec, de l'idée de mission civilisatrice, pour montrer ensuite comment, en période d'apogée coloniale, ils ont servi d'alibi aux mécomptes du pouvoir ; et enfin comment, sous une nouvelle forme, ils finissent par s'objectiver comme résultats d'une situation historique.

* *

Donnons tout d'abord son acception la plus large au pouvoir colonial, celle que recouvre le terme de Fanjakana. Ce qui nous renvoie à l'existence, à Madagascar, d'une classe dirigeante dans laquelle se réalise l'osmose entre administrateurs et colons qui, pour surmonter leurs contradictions, ont besoin d'un

consensus idéologique qui est leur vision du colonisé (1) Une mythologie de l'indigène se constitue ainsi dans les années qui suivent la conquête, mettant en scène un individu asocial, essentiellement paresseux et vagabond, dépourvu de besoins — que ce soit par suite d'une bienveillance excessive de la nature ou par l'effet d'une préférence indéracinable pour la misère oisive. Cet individu glisse sur la pente d'une dégénérescence qu'il convient d'enrayer d'urgence.

«Le Malgache est né vagabond et paresseux, et il ne connaît pas la régularité dans l'effort ni la ponctualité dans le travail» (2)/: comme celui d'Ambilobe en 1918, tout administrateur dans son rapport annuel sacrifie au rite de la dénonciation du colonisé. Le paysan betsileo lui-même dont le labeur était cependant matérialisé par ses extraordinaires rizières en terrasse, ne trouve pas grâce devant son chef de province/Lui aussi est «trop indolent et d'une paresse atavique» (3) et cette seule citation suffira à suggérer ce qui peut être dit des autres populations. Au total, la variété humaine de l'île disparaît, les populations se retrouvent remarquablement unifiées et homogénéisées par la vision simplificatrice et imprécise du colonisateur.

Cette vision du colonisateur ne reflète-t-elle, au-delà de l'idée de mission civilisatrice qui suppose une dévalorisation a priori de l'indigène, qu'une volonté de créer un «collectif servile» (Althabe) justiciable du travail forcé ? L'explication est à compléter : le psychologisme essentialiste qui inspire la nouvelle mythologie renvoie à la formation intellectuelle de toute une époque. Ce psychologisme reflète en effet une absence complète, chez les détenteurs du pouvoir, de sens sociologique, comme le montre l'image qu'ils se font des populations du Sud et de l'Ouest auxquelles, pendant longtemps, aucun travail n'est demandé. Une enquête de 1920 rapporte ainsi que :

«L'homme antandroy s'occupe avec passion de ses bœufs et ne fait à peu près rien par ailleurs... il est très indépendant, rebelle à tout travail suivi, exceptionnellement maladroit et casanier, ce qui fait que l'on aurait éventuellement la plus grande peine à l'éloigner de sa tribu» (4). Bref, un travailleur inexploitable : l'erreur de jugement est flagrante. Nous trouvons là également un trait général des rapports administratifs : ils ne considèrent jamais que «l'homme antandroy», le Bara, le Sakalava et ignorent l'existence d'une société structurée. C'est le vieux préjugé pré-sociologique : les administrateurs sont persuadés

⁽¹⁾ L'oligarchie des colons, trop peu nombreuse pour constituer un véritable peuplement comme en Afrique du Nord, l'est cependant assez pour vouloir s'ériger en pouvoir féodal. Symétriquement, une plaie de l'administration à Madagascar, régulièrement dénoncée par l'Inspection des colonies, a été la propension de nombreux fonctionnaires à faire des affaires.

⁽²⁾ Archives SOM, Aix-en-Provence, district d'Ambilobe, rapport économique (R.E.) pour 1918.

⁽³⁾ Archives SOM, Aix-en-Provence, province de Fianarantsoa, R.E. 1913.

⁽⁴⁾ A.R.D.M., D-364, Cabinet civil (C.C.) — Enquête de 1920 sur la maind'œuvre.

que le progrès de la civilisation se réalise par le rassemblement dans une société policée d'individus vivant dans la sauvagerie et l'ignorance du contrat social. L'individu considéré en dehors de ses attaches sociales, transformé en abstraction, reçoit en compensation toute une psychologie vague, sommaire, relative à une subjectivité d'Européen. Cette construction psychologique procède par assimilation. Comprendre l'indigène, c'est imaginer ses pensées et actions à partir d'une certaine idée de la vraisemblance que se fait le colonisateur, qui croit à une nature humaine éternelle, l'originalité du colonisé ne pouvant provenir que de son retard dans l'évolution historique.

D'où alors un autre préjugé: les institutions sociales des autochtones sont expliquées par les traits vraisemblables de leur caractère, présentés comme des causes finales: «Le Sakalava, pasteur et nomade, s'adonne de préférence à l'élevage des bœufs pour lequel il professe une réelle vénération qui est d'autant plus en harmonie avec son apathie innée qu'aucun soin n'est prodigué aux troupeaux» (5).

Dans cette perspective, les préoccupations économiques du pouvoir jouent un rôle aggravant : disons qu'à côté de la paresse aristocratique et acceptable des pasteurs, le discours colonial dégage une paresse inadmissible chez les collectivités rurales dont on cherche à exploiter la force de travail. Les Betsimisaraka, aux prises avec une colonisation nombreuse, sont tout naturellement les plus sévèrement jugés (6).

Il serait bien entendu inadéquat de vouloir refuter un tel discours en avançant des preuves du tempérament travailleur du paysan malgache. Celui-ci, pris collectivement, n'est ni paresseux ni travailleur, il vit une situation déterminée d'abord par des modes de production traditionnels, fondés sur la rizière inondée ou le tavy, toujours accompagnés d'un sous-emploi élevé. De toute façon, le préjugé psychologiste tient lieu d'analyse des conditions économiques, fausse tout sens de l'observation. Le colonisateur voyait-il seulement le colonisé au travail ? Pour tout l'est du pays, où s'opposent l'océan des collines, domaine du tavy, et les vallées, domaine des concessions, on peut en douter. A la limite, les colons n'admettent comme travail authentique que celui des salariés de leurs concessions, et parallèlement, l'administration ne reconnaît à ses sujets d'autre activité que celle qu'ils fournissent pour payer leurs impôts (7).

Le peu qui est aperçu des coutumes de la vie sociale est interprété comme manifestation d'oisiveté : les andro fady, les Sikafara betsimisaraka, les Dady

⁽⁵⁾ Archives SOM, Air-en-Provence, province de Morondava, R.E. 1920.

⁽⁶⁾ *Ibid.*, district de Maroantsetra, Rapport politique (R.P.) pour 1913 : «Race fainéante à l'excès, qui ne demande qu'une chose, qu'on la laisse croupir dans sa paresse », etc., etc.

⁽⁷⁾ Ibid., Dossier non classé. Note au sujet de la main-d'œuvre, bureau des affaires politiques, 6 décembre 1912.

[«] A l'heure actuelle à Madagascar, il suffit d'un mois et demi de travail à l'indigène pour acquitter ses impôts. Admettra-t-on qu'il puisse rester à ne rien faire 320 jours sur 365 ?»

sakalava, les *mpilalao* des Hautes Terres (8). De même, comme manifestation de vagabondage, l'émigration «antemoro» (en fait Antesaka), l'expansion tsimihety, et nombre de coutumes, comme le changement de nom, le mariage betsimisaraka, les visites à la parenté...

Cette condamnation des pratiques sociales est liée à la méconnaissance des besoins réels : pour le colonisateur, ils ne sauraient être qu'individuels et non sociaux. Pour l'inspection des colonies en 1919, les sacrifices de zébus qui accompagnent les famadihana ne sont que «d'écœurants massacres». L'utilisation collective de l'épargne des migrants antesaka de retour au pays n'est que gaspillage par vaine gloriole (9). Là aussi l'ethnocentrisme assimilateur règne en maître. Le dynamique chef de district de Maroantsetra en 1913 voit l'avenir dans «l'évolution fatale du goût de l'indigène vers les nôtres..., et comme conséquence de cette adaptation progressive, le développement de l'effort agricole et industriel de l'autochtone». Hors du marché, et d'une demande monétaire, point de besoins. Mais aussi, quels besoins? «Il faut essayer de leur créer des besoins, un habillement entre autres», suggère le G.G. Picquié (10). Un colonisé bien vêtu (de cotonnades importées, évidemment) témoignerait du succès de l'action civilisatrice, d'autant que, du côté Français, on nourrit quelques complexes vis-à-vis du rival britannique. Marius et Ary Leblond, enquêtant en 1911 à Madagascar pour le compte du ministre, le rappellent : «Dans les colonies anglaises voisines, on considère comme honteux et significatif de notre propre décadence que nous puissions vivre à côté d'indigènes aussi sales, vêtus de langes à claquer de froid» (11). D'où la dernière composante du mythe : la prétendue dégénérescence des populations, idée reçue qui vient masquer une reprise démographique pourtant certaine dès 1910. Il en est fait état non seulement pour les Betsimisaraka, mais même pour les Merina et les Tsimihety contre toute évidence (12). Le schéma darwinien s'accompagne des prolongements moraux de l'idéologie bourgeoise du siècle précédent : pour le pouvoir, la pauvreté est un vice (13).

(8) Condamnation des Andro fady: Maroantsetra, R.E. 1913; des Sikafara: A.R.D.M., D-364 C.C., avis des corps constitués, 1917; des Dady: A.R.D.M., D-471, rapport du chef de bataillon Retrouvé, 1913; des mpilalao: La Tribune, 13 août 1920.

⁽⁹⁾ Province de Farafangana, Rapport économique (R.E.), 1913.

⁽¹⁰⁾ Province de Morondava, R.E. 1910, annotation en marge.

⁽¹¹⁾ A.R.D.M., D-116 C.C. — Rapport confidentiel de Marius et Ary Leblond sur la gestion du gouverneur général Augagneur.

⁽¹²⁾ Province de Vatomandry, R.E. 1919 : «Loin d'être en progrès, cette race (les Betsimisaraka) est plutôt en voie de regression». Imerina, R.E. 1919. «Les habitudes de paresse et la moindre résistance physique de la race (merina) se conjuguent pour diminuer l'activité de ce peuple. Il faut réagir...» District de Maroantsetra, R.P. 1917 : «C'est une race (les Tsimihety) qui tend à disparaître...»

⁽¹³⁾ A.R.D.M., D-364, télégramme du gouverneur général Guyon, à cinq provinces, 3 février 1920. «Il existe certainement dans votre circonscription

Avec les années, le colonisateur ne peut prendre conscience de l'inanité de ses préjugés car ils s'articulent trop bien avec le système de contrainte mis en place. Mais surtout le dysfonctionnement de ce système, inévitable si l'on met en rapport les ambitions affichées avec les moyens disponibles, est imputé à l'indigène, rendu responsable de tous les mécomptes.

Le psychologisme est là, rappelons-le, pour dispenser le pouvoir d'une analyse véritable des conditions économiques coloniales. C'est dans ce contexte qu'il faut replacer l'une des thèses maîtresses du colonisateur : le Malgache travaille peu, c'est dans cette raison qu'il faut chercher, et non dans un quelconque manque de capitaux ou d'entrepreneurs dynamiques, le facteur essentiel du développement insuffisant du pays Comme bien d'autres l'administrateur de Maroantsetra, en 1913, juge sa province «naturellement riche, favorisée à tous les points de vue ; son avenir agricole, commercial et forestier serait brillant sans l'apathie des populations». Qu'en est-il en fait? Si l'indigène apparaît comme le seul obstacle, c'est qu'en réalité il est le seul moyen. L'administration n'en connaît point d'autre, et la colonisation agraire de même. Tout se fait à coup d'hommes. Observant les travaux du canal des Pangalanes en 1922, un inspecteur des colonies parle de «méthodes prépharaoniques». Mais le plus inquiétant, c'est la réponse du gouverneur général : si l'on modernisait l'équipement, que deviendraient les milliers de prestataires que la loi coloniale livre aux autorités provinciales ? (14) De fait, la volonté politique de «surveiller et punir» l'emporte sur toute autre considération. Au besoin, on verse dans l'hérésie économique : ainsi avec la résistance obstinée de l'administration au principe du rachat général des journées de prestations par l'indigène, qui eût permis au moins de constituer un fonds d'équipement conséquent. Autre hérésie, le refus de mécaniser les Travaux Publics, fondé sur le prix très bas de la maind'œuvre (15). Le cas-limite est celui des travailleurs pénaux. Il faut, prescrit une note de 1912, «occuper les prisonniers coûte que coûte, à n'importe quelle tâche, pourvu qu'elle leur déplaise et qu'elle les arrache à leur paresse invincible » (16). Or il faut bien voir que, à Madagascar, la prison n'est pas réservée aux marginaux : son hôte habituel, comme le montre une étude récente (17).

des individus indifférents, paresseux, pauvrement vêtus, habitant de mauvaises cases ou vivant sans carte aux dépens de la collectivité. Vous ne devez pas tolérer leur fainéantise nuisible...» A l'usage de la province de Vatomandry, le gouverneur général précise : «Le recrutement vise seulement les indigènes rebelles au travail et dont la pauvreté est l'indice de la paresse».

⁽¹⁴⁾ Archives de l'Inspection des colonies, Paris. Mission Henri, Rapport Nº 50.

⁽¹⁵⁾ Bulletin Economique de Madagascar, 1er trimestre 1921, p. 40-61 — Note sur le programme de grands travaux à entreprendre sur une période de 15 ans.

⁽¹⁶⁾ A.R.D.M., D-819, note du 20 juin 1912 sur le travail pénal. «Les gardienschefs pourraient s'ingénier à leur trouver une occupation si peu intelligente qu'elle soit, pourvu qu'elle les occupe sérieusement et surtout qu'elle leur apparaisse comme pénible ; et enfin à les secouer, à les déshabituer de ce régime de voluptueuse paresse...», etc. etc.

⁽¹⁷⁾ D. Rainibe, Le district d'Arivonimamo en 1910, Méniure de maîtrise, Antananarivo 1976.

est le paysan moyen, qui a une famille, des terres et ne parvient ni à payer ses impôts ni à échapper à la justice administrative. Le pouvoir, comprenant à l'époque d'Augagneur qu'il y avait là une anomalie, essaya de séparer la masse des détenus administratifs (condamnés au titre de l'indigénat) des condamnés de Droit commun Mais dès avant 1914, toute distinction est abolie et, comme à Ambatondrazaka et Moramanga en 1921-1922, on en arrive à utiliser la Justice et la prison comme instruments essentiels de recrutement de la maind'œuvre (18).

Mais c'est surtout le thème ressassé du vagabondage indigène qui apparaît avec le plus d'évidence comme relatif à un certain ordre administratif. Il est à noter que le terme n'a jamais reçu de définition précise. Il existe simplement une multiplicité de comportements susceptibles de repression, qui mettent le colonisé en situation kafkaienne : «Il reconnaît qu'il ignore la loi et dit qu'il n'est pas coupable» (Le Procès). Vagabond, l'habitant d'une case isolée, suivant le code de l'indigénat de 1904? Infraction ravée du code de 1908, mais à nouveau délit possible du tribunal de premier degré, après une circulaire de 1911. Vagabond, l'individu qui franchit une frontière provinciale sans être allé au district solliciter le passeport réglementaire... En 1912, l'encombrement des geôles provoque quelques inquiétudes : «une grande partie des détenus sont condamnés pour vagabondage, une application trop stricte du code pénal conduirait sans doute à incarcérer une partie importante de la population malgache» (19). Le pouvoir est à la recherche de la formule qui permettrait le grand renfermement. Alors que le délit de vagabondage fournit depuis longtemps le premier motif des condamnations devant le tribunal de premier degré, un Gouverneur Général déclare encore, en mai 1920 qu'« une réglementation spéciale est depuis longtemps reconnue nécessaire. En l'état de la législation présente, la répression du vagabondage est pratiquement impossible dans la majorité des cas. Il en est résulté un accroissement inquiétant du nombre des indigènes sans ressources définies ou sans domicile certain...» Raisonnement qui vaudrait que l'on s'y arrête. Sur de telles bases, le délit peut recevoir une acception redoutablement large. Dès 1917, une assemblée officielle demande «une définition spéciale du vagabondage..., la société malgache n'est pas en effet organisée comme celle de la métropole. Un Malgache domicilié et ayant de l'argent en poche peut encore vivre à ses dépens sans travailler» (20). A la limite on peut ainsi concevoir un vagabondage sédentaire, dont la quasi totalité de la population se rend coupable : car l'autochtone abstraitement détaché de son groupe, où la terre et le travail ont un caractère collectif, n'est plus qu'un prolétaire désœuvré, et hors-la-loi s'il développe un tavy et un habitat dispersé.

⁽¹⁸⁾ Mission Henri, Rapport N^O 48 — Le conseil d'arbitrage provincial est qualifié par l'inspecteur de « machine à condamner les indigènes ».

⁽¹⁹⁾ A.R.D.M., D-819, lettre du directeur des Finances au gouverneur général, 24 juin 1912.

⁽²⁰⁾ A.R.D.M., D-364 — Comité consultatif des affaires économiques, séances du 28 avril 1917.

Pris dans l'engrenage, le paysan sédentaire, après un ou plusieurs passages par la prison, court le risque de se transformer en vagabond, authentique cette fois. Ainsi les Betsimisaraka «savent se mettre au moment voulu à l'abri des investigations administratives. Ils ne causent pas d'ennuis à l'autorité locale, mais s'efforcent d'échapper à l'application des règiements et oublient avec une fréquence déplorable de payer leurs impôts» (21).

* *

Le mythe fînit, d'une certaine façon, par rejoindre la réalité et le colonisateur, par créer son colonisé. Comme nous ne pouvons prétendre ici retracer les origines du nouveau prolétariat, nous nous contenterons d'aborder un problème plus précis : comment une pratique économique qui, en matière d'organisation du travail, a été pour l'essentiel un sous-produit de la contrainte politique, a induit, dans les comportements, «paresse» et «vagabondage» qu'elle prétendait combattre. Sur ce chapitre, le pouvoir propose à ses sujets un modèle à deux composantes essentielles : une donnée structurelle, qui est la dilapidation de la force de travail ; une variable conjoncturelle, qui est le degré d'oppression pesant sur cette même force.

Le gaspillage de la main-d'œuvre, qui ne s'atténue quelque peu qu'après 1930, a revêtu lui-même un double aspect, suivant que l'on considère main-d'œuvre publique ou main-d'œuvre privée.

Faute de moyens, nous l'avons vu, les administrateurs étaient incapables d'utiliser valablement les masses d'hommes que leur livrait la législation des prestations. Leur énergie s'épuise dans le contrôle d'un flot montant de paperasse, à classer en vue d'une éventuelle inspection. Aussi, partout, — sauf sur les Hautes Terres, là où les communautés villageoises avaient leurs traditions de travaux d'intérêt collectif (Fatidiana) — ce ne sont que pistes à refaire, ponts à rétablir, bâtiments publics à reconstruire... Et tout ce travail de Pénélope n'a de logique qu'administrative : la durée des réalisations doit simplement excéder celle du séjour dans le poste (un an en moyenne) du chef de district, dont l'avancement dans la carrière exige des résultats rapides.

Le même gaspillage se retrouve pareillement institutionnalisé chez les colons. Jusque vers 1930, il s'appelle contrat fictif. La pratique, dérivée de la législation de Gallieni en 1896-1897, connaît un vigoureux regain de faveur chaque fois qu'une nouvelle législation du travail (sous Garbit en 1920, Olivier en 1925) est mise en place pour la supprimer. Elle culmine dans les années 1920 en permettant l'épanouissement de ce que l'on appela, sur la Côte est, le système Corvéen, féodalisme d'un nouveau genre. Après 1930, la crise gonfle l'offre d'une main-d'œuvre déracinée et le problème est de fixer à la terre cette



⁽²¹⁾ Province de Moramanga, R.P. 1916, 1917, 1918.

population flottante : d'où l'essor, dans l'Ouest, du métayage, système si gaspilleur de main-d'œuvre qu'un rapport du district de Miandrivazo, en 1944, le qualifiait d'«école de paresse».

Sur cette toile de fond, une variable, la pression exercée sur la maind'œuvre qui, suivant le temps et le lieu, et les groupes, a connu des fluctuations d'amplitude considérable. Evitons ici un anti-colonialisme simpliste : le pouvoir colonial n'a pas eu une politique uniformément arbitraire et oppressive, mais a constamment oscillé entre deux attitudes : tantôt la mise en œuvre du travail forcé, comme en 1896-1904, 1916-1924, et à un degré moindre, 1930-1936 — et tantôt l'acceptation d'un certain libéralisme dans les relations du travail, que résume à peu près la formule prêtée par un journal hostile à Augagneur : «Paie tes impôts et personne ne pourra t'obliger à travailler» (22). La contrainte indirecte par le fisc pouvait d'ailleurs être plus redoutable que la contrainte directe sur les personnes.

Le colonisé percevait avec plus de netteté les secousses engendrées par la succession dialectique des administrateurs réputés indigénophiles et des administrateurs à poigne envoyés pour «reprendre en main» la circonscription. Le même fonctionnaire pouvait d'ailleurs, comme à Ambatondrazaka en 1918, assumer tour à tour les deux rôles, l'attitude musclée du début laissant la place à des états d'âme coupables à la suite d'une prise de conscience de l'impossibilité ou des conséquences humaines des tâches exigées par l'autorité supérieure.

La variation dans l'espace, c'est d'abord l'arbitraire précédent, mais juxtaposé dans les circonscriptions d'une même région ou province. En 1913-1914, pendant que le chef de district de Mandritsara oublie de faire faire leurs 8 jours de prestations à ses administrés, son voisin de Maroantsetra extorque aux siens dans l'année la bagatelle de 70 journées. Mais surtout, la calamité, pour une région, est le lancement de grands travaux entraînant des rafles de travailleurs.

Enfin, dernier point à considérer, les mécanismes administratifs accentuent la différenciation sociale. Les grands travaux, dont la charge retombe toujours sur les anciens esclaves, les paysans les plus pauvres, accroissent l'influence et la fortune des fonctionnaires subalternes et des notables.

Telles sont pour les populations les données immédiates auxquelles elles doivent s'adapter, et le cadre d'apprentissage du travail moderne. La réponse bien prévisible est un comportement de non-travail doublé de conduites de fuite.

On peut se demander ici pourquoi il ne s'est pas produit de jacquerie. Une pression trop écrasante sur les populations engendre, outre la fuite, l'apathie si bien décrite par des témoignages comme celui du pasteur Parrot, pour le Vaki-

⁽²²⁾ L'action, 2 juin 1919.

nankaratra, victime des chantiers de chemin de fer en 1920, ou celui de l'Inspecteur Demongin, pour la Côte est, victime en 1922-1923 des abus de la petite colonisation (23).

L'explication essentielle est à chercher, selon nous, dans l'ambiguité du pouvoir colonial qui se coule dans une tradition antérieure d'autorité, mais en la complétant par un discours qui se veut porteur d'une idéologie de progrès et de libération. Concrètement, l'ambiguité se traduit par le fait que le kabary de l'administrateur, persuasif dans sa forme, a force exécutoire pour une administration subalteme puissante dont l'action est relayée par celle de notables ralliés de gré ou de force.

C'est donc sous la rude contrainte d'une loi proliférante — 16 décrets, 57 arrêtés, 55 circulaires sur la seule question de la main-d'œuvre de 1896 à 1928, la nouvelle Bible est le Journal Officiel — que le Malgache est invité à entrer dans la voie du progrès. Sa réponse se situera sur le même plan que la stimulation exercée par le colonisateur : de même que ce dernier ne véhicule que formellement le progrès, dans la mesure où le mode de production colonial reste archaïque, de même le colonisé répondra par une obéissance formelle. Dans ce contexte, les variations trop brutales de la pression du pouvoir sont prises comme les calamités météorologiques (qui justement, suivant la loi, entraînent une mobilisation générale de la main-d'œuvre) : On s'y résigne en se disant qu'elles ne dureront pas.

D'où l'ingéniosité, le talent pour développer en temps normal un système où le travail est réduit au minimum. Bien peu de chefs de district, pour des raisons évidentes, osent avouer, comme celui de Mananara en 1911, que les prestataires ne font pas grand'chose sur les chantiers non surveillés par un agent européen. Ils préfèrent déclarer ouvertes des routes fictives, et espèrent que, avant toute inspection, les intempéries pourront être déclarées responsables de la transformation d'une route charretière en Lalan'omby (piste à bœufs). Une circulaire de 1917 ordonnant en termes irréalistes l'intensification des cultures est de même suivie d'une application largement fictive : les collectivités qui l'avaient prise au sérieux se retrouvèrent d'ailleurs à la fin de la guerre avec des productions invendables, comme le ricin dont l'achat fut suspendu du jour au lendemain. De même encore, tout administrateur pionnier doit ouvrir des marchés : quand ils ont une existence en dehors du Journal Officiel, les populations y viennent pour n'y organiser que des échanges symboliques. Les marchés les plus actifs restent clandestins, hors de portée du contrôle fiscal. Bref, ce qui rend ordinairement le système supportable, c'est une certaine connivence colonisateur/colonisé dans l'organisation d'un «règne du bluff» qu'un critique perspicace, l'Allemand Pappenheim, reprochait à Gallieni dès 1905.

⁽²³⁾ A.R.D.M., D-364 C.C. — «Mémoire présenté à M. le Colonel Garbit, gouverneur général de Madagascar et dépendances, sur les abus dont la population malgache est victime dans la province du Vakinankaratra», 10 novembre 1920. Mission Henri, Rapport NO 50.

Mais le colonisateur ayant lui-même situé le problème de la main-d'œuvre sur un plan politique, le colonisé entreprend de lui répondre sur le même terrain. Ainsi se crée la tradition qui veut que tout nouveau chef de district soit testé par une inertie générale : à lui de redresser la situation, s'il le peut. Surtout, à l'oppression répondent le boycott, le sabotage, la transgression, toutes manifestations para-politiques. Ainsi dans les Vakinankaratra, selon Parrot (24). Le Malgache sait à l'occasion se transformer en travailleur inexploitable : tels ces travailleurs pénaux de Tuléar, à qui on doit faire réintégrer la prison, car ils s'obstinent à trancher les racines des plantes de la station d'essai régionale. De même, la résistance passive des Betsimisaraka use peu à peu la petite colonisation, qui se retrouve réduite à accepter des compromis comme le Sambiamanana (partage à mi-fruit de la récolte). On peut voir ainsi le prix payé, le maintien à un niveau très bas des forces productives.

Enfin, dernier recours pour les populations, l'errance. La pratique coloniale en suscite trois formes principales : le banditisme, qui se développe surtout dans le milieu des migrants «antemoro» qui ne trouvent plus de travail loin de chez eux (25); l'errance sur les frontières administratives, en particulier dans le Nord, le Moyen-Ouest et le Sud (26): la carte changeante des postes administratifs et même des districts révèle le caractère insoluble du problème; enfin, sur la côte est en particulier, l'étrange mouvement de transhumance entre les villages administratifs et les concessions et toby des colons (27), démonstration de l'inanité de la thèse suivant laquelle une lourde fiscalité personnelle était une incitation au travail : au-delà d'un certain seuil les populations prennent la fuite. Donc, ne peuvent plus travailler...

Peut-on mettre en regard des succès relatifs tels que l'essor, sur l'impulsion administrative, de cultures comme la vanille et surtout, dans la décennie 1930-1940, le café ? Il faut en fait renverser ici une idée établie : le café n'a pas été, comme on le dit souvent, développé par la contrainte administrative mais par les villageois qui lui ont reconnu, un temps, un caractère libérateur et même dé-colonisateur. Les colons ne s'y trompèrent pas, qui demandèrent constamment l'interdiction des cultures commerciales aux indigènes. En multipliant leurs plantations, ceux-ci ont pu payer leurs impôts, racheter leurs prestations et s'affranchir du salariat chez le colon. La condition nécessaire —

⁽²⁴⁾ Mémoire cité:

[«]Ne pouvant résister à l'oppression qui l'enveloppe de tous côtés, le paysan indigène se venge à sa manière... Nous assistons en ce moment à un sabotage général, une grève sourde et passive de presque tous les ouvriers indigènes...»

⁽²⁵⁾ A.R.D.M., D-78 C.C. : sur les exploits d'une bande d'Antemoro dans le nord de la province de Maroantsetra.

⁽²⁶⁾ A.R.D.M., D-435 à D-474, Affaires politiques, sur les changements perpétuels de la carte administrative.

⁽²⁷⁾ Aix-en-Provence, non classé — Rapport du chef de province de Mananjary au gouverneur général, 15 juin 1920.

que la rémunération du travail atteigne un certain seuil — est réalisée en 1925-1926 à la faveur d'une spéculation déchainée en Europe, et après 1931, à la faveur de la mise en place d'un plan de sauvetage des colons par un système de primes qui profita surtout aux planteurs autochtones.

Mais de tels faits, s'ils infirment la thèse coloniale du comportement économique «anormal» de l'indigène (28), ne signifient nullement que la logique du marché l'emporte désormais. Dépassant par avance la fausse distinction tradition/modernité, le colonisé vérifie, par la méthode des essais et des erreurs que si l'autosubsistance le livre à la contrainte coloniale, «on peut mourir de faim dans des cases pleines d'argent» (29) comme l'écrit un chef de province au moment du boom de la vanille. La prudence, non la tradition, inspire au Betsimisaraka un renversement des valeurs du colonisateur : le travailleur soigne son tavy, le paresseux se laisse aller aux facilités de la culture caféière. Mais la coexistence d'un tavy sacralisé par la persécution dont il est l'objet, et de la culture extensive du café, est une adaptation qui, si elle assure une liberté minimale, est encore fort loin d'une véritable libération des forces productives. Là aussi, un plafond est vite atteint.

Un mérite fréquemment attribué, il n'y a pas si longtemps encore, à l'époque coloniale était d'avoir laissé derrière elle des structures étatiques modernes, ne nécessitant que des améliorations allant dans le sens des exigences du développement. Et il ne manquait pas de théoriciens pour assurer, comme Rostow, que le préalable politique étant levé, la croissance économique n'était plus affaire que de technique. En fait, cet optimisme des années soixante, péchant par juridisme, ignorait, entre autres choses, une donnée fondamentale que le pouvoir colonial a entretenu et développé avec la société civile, modelée en collectif servile et atomisé, un type de relations qui, intériorisées et constituées en structures mentales (30), ont fait preuve par la suite, quels que soient les bouleversements politiques et économiques, d'une redoutable permanence.

⁽²⁸⁾ Thèse : si les revenus des indigènes s'accroissent, le travail qu'ils fournissent diminue.

⁽²⁹⁾ Province de Maroantsetra, R.E. 1925.

⁽³⁰⁾ Aujourd'hui encore, on est frappé, à l'occasion d'enquêtes régionales, par la fréquence avec laquelle les gens interrogés se jugent, ou jugent les peuples voisins, comme d'incurables «paresseux».